

SLUGGO®

SLUG AND SNAIL BAIT / APPÂT À LIMACES ET À ESCARGOT

COMMERCIAL PRODUCT / COMMERCIAL

READY TO USE / PRÊT À L'EMPLOI

CONTROLS: Slugs and Snails / DÉTRUIT LES LIMACES ET LES ESCARGOTS

WILL NOT HARM PETS, BIRDS OR WILDLIFE / IL NE CAUSERA AUCUN TORT AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, AUX OISEAUX ET À LA FAUNE EN GÉNÉRAL

EASY TO USE / FACILE D'UTILISATION

GUARANTEE: Ferric Phosphate 0.76% / GARANTIE: phosphate de fer 0,76%

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

READ THE LABEL BEFORE USING / LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Warning, contains the allergen wheat / Avertissement, contient l'allèrgene blé

Sluggo is a unique product containing ferric phosphate, which is a compound commonly found in soils, in a specially formulated bait. Any uneaten bait will degrade and become part of the soil. It will not harm pets, birds or wildlife.

After ingesting this bait (even in small amounts) slugs and snails cease feeding, which provides immediate protection to plants. Affected slugs and snails die within three to six days. Dead slugs and snails may not be visible as they often crawl away to secluded places to die. Plant protection will be observed in the decrease in plant damage.

The slugs and snails controlled by this product are Deroceras species of slugs such as D. reticulatum (field slug), and D. laeve (smooth slug); Arion species of slugs such as A. hortensis (black field slug), A. rufus (large red slug), and A. ater (large black slug); and Helix species of snails such as H. aspersa (garden snail).

Le SLUGGO de OMEX est une produit unique contenant du phosphate de fer, lequel est normalement présent dans le sol. Tout résidu d'appât non ingéré par les limaces et escargots se décomposera, devenant partie intégrante du sol. Il ne causera aucun tort aux animaux de compagnie, aux oiseaux et à la faune en général.

Après ingestion de l'appât (même en petite quantité), les limaces et les escargots cessent de se nourrir, ce qui constitue une forme de protection immédiate pour les plantes. Les limaces et les escargots empoisonnés meurent après trois à six jours; les escargots et les limaces mort peuvent ne pas être visibles, car ces animaux ont tendance à se retirer dans des endroits cachés pour mourir. On constatera l'effet du produit à la diminution des dommages aux plantes.

Les limaces et les escargots contrôlés par ce produit sont les limaces de l'espèce; Deroceras telles que D. reticulatum (petite limace grise) et D. laeve (timace lisse); de l'espèce Arion tels que A. hortensis (limace des jardin), A. rufus (grande limace rouge) et A. ater (grande limace); et les escargots de l'espèce Helix tels que H. aspersa (escargot petit-gris).

REGISTRATION NO. 27096 PEST CONTROL PRODUCTS ACT / NO. HOM. 27096 LOI SUR LES PRODUITS ANITIPARASITAIRES

NET CONTENTS 20 KG / CONTENU NET: 20 KG

Omex Agriculture Inc.
PO Box 301, 290 Agri Park Road, Oak Bluff, MB R0G 1N0

Sluggo® Slug and Snail Bait
is distributed by Omex Agriculture Inc. for W. Neudorff GmbH KG /
Sluggo® Appât à Limaces et à Escargot
est distribué par Omex Agriculture Inc. pour W. Neudorff GmbH KG





DIRECTIONS FOR USE:

HOW TO APPLY: The slug and snail bait granules should be scattered on the soil around or near the plants to be protected. For broadcast application standard broadcast spreaders may be used. For row application standard granular spreaders may be used. Apply bait evenly at 25 to 50 kg per hectare (2.5 - to 5 grams per square meter) for Helix species of snails and Deroceras and Arion species of slugs. Apply at the higher rates within the recommended rate range if the infestation is severe, if the area is heavily watered or after long periods of heavy rain. For other pest species the bait should be applied evenly at 49 kg per hectare (5 grams per square meter). Reapply as the bait is consumed or at least every two weeks if slugs and snails continue to be a problem.

Do not place in piles. If the ground is dry, wet it before applying bait. The soil should be moist but with little or no standing water. See specific directions for different plant types and for inside greenhouses.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE): For good occupational hygiene, wear chemical-resistant gloves during mixing/ loading activities and when applying by hand.

WHEN TO APPLY: Evening is the best time to apply the bait, as slugs and snails travel and feed mostly by night or early morning.

WHERE TO APPLY: All likely areas of infestation (i.e., damp places) should be treated. Also treat around the perimeter of crop areas to intercept any slugs or snails travelling into these areas from daytime refuge sites.

Vegetables

The bait can be used to protect any vegetables from slug and snail damage. Scatter the bait on the soil around the base of the plants and between the rows.

Fruits

The bait can be used to protect fruits from slugs and snails. For seedlings spread the bait around the base of the stem. Apply in a band 15 cm wide around the base of the plants to be protected. For older trees, spread the bait around the base of the trees to intercept slugs and snails travelling to the trunk. Apply the bait in orchards using standard fertilizer granular spreaders.

Field Crops

The bait can be used to protect field crops from slugs and snails. At the seedling and later stages, apply the bait between the rows and around the perimeter of the field.

Berries

The bait can be used to protect berries from slugs and snails. Scatter the bait by hand or with granular spreaders between the furrows near the base of the plants. For small plots, treat around the base of theplants to be protected. Do not spread over the entire area but apply selectively.

Outdoor Ornamentals

Scatter bait in a band 15 cm wide around the base of the plants to be protected.

Greenhouses

Where slugs or snails are a problem in greenhouses, scatter the bait in the plant pots of plants being damaged or around pots on greenhouse benches. Apply about 2.5 grams (1/2 tea spoon) per 23 cm (9") pot.

Outdoor Container-Grown Nursery Plants

Where slugs or snails are a problem in outdoor nurseries, scatter the bait in the plant containers at the rate of 5 grams (teaspoon) per container of plants being damaged, or scatter on the soil near the containers.

Lawns and Grass Grown for Seed Production

The bait can be used to protect lawns and grass seed crops. When slugs or snails are detected, scatter by hand or with a granular spreader where the slugs or snails are observed.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

- May cause eye irritation. Avoid contact with eyes. Wash hands after handling.
- Avoid direct application to ponds, streams and lakes.
- This product may be toxic to fish and other aquatic organisms. Avoid contamination of fish-bearing water bodies with runoff water from treated containers.
- If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the US and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at www.croplife.ca.

FIRST AID:

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically.

DISPOSAL:

1. Thoroughly empty the contents of the container into the application device.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product contact the manufacturer or provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for cleanup of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

MODE D'EMPLOI

COMMENT APPLIQUER: On disperse l'appât granulaire de limaces et escargots sur la terre près des plantes à protéger. Pour l'épandage à la volée, une épandage du produit à la volée peut être utilisé. Pour une application en rangée, un épandage du produit granulé peut être utilisée. Disperser l'appât également en taux de 25 à 50 kg par hectare, (2,5 grammes par mètre carré), pour les escargots de l'espèce Helix et les espèces Deroceras et Arion de limaces. Mettez-en plus (dans les limites recommandées), si l'infestation est sévère, si la superficie est trempée ou après de longues périodes de pluie. Pour d'autres espèces de pestes, on disperse égalements 49 kg de l'appât par hectare (5 g par mètre carré). Répeter selon besoin quand l'appât est mangé ou à toutes les deux semaines si les limaces et escargot persistent à causer un problème.

N'empiler pas. Si la terre eat sèche, arroser avant l'usage. La terre devrait être humide mais sans flaques d'eau. Voir des directives spécifiques pour de différents types de plantes et pour l'intérieur des serres.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE: Pour l'hygiène sage contre los risques du métier porter des gants résistants à la chimie pendant le mélange de l'appât, le chargement des machines ou avec la semence à la main.

QUAND APPLIQUER: La soirée est le temps idéal pour appliquer l'appât car les limaces et les eacargots bougent et se nourissent la nuit ou tôt le matin.

OÙ APPLIQUER: On peut utiliser toutes superficies susceptibles d'infestation (ex: des endroits humides). Aussi recommandé à appliquer autour du perimèetre du champs de récolte pour prévenir les limaces ou les escargots d'y entrer.

LÉGUMES

On peut employer l'appât pour protéger tous légumes contre les dommages des limacea et les escargots. Éparpiller l'appât sur la terre aux racines des plantes et entre les rangées.

LES FRUITS

On peut employer l'appât pour protéger les fruits contre les limaces et les escargots. Pour les jeunes plants, étendre l'appât autour de la base d'une tige. Appliquer dans une bande de 15 cm de large autour de a base des plantes à protéger. Pour les arbres adultes, étendre l'appât autout des racines pour intercepter les limaces et les escargots en route vers le tronc. A appliquer dans les vergers en utilisant l'épandeur d'engrais granulé standard

PLANTES DE GRANDE CULTURE

On peut employer l'appât pour protéger les récoltes aux champs contre les limaces et les eacargots. Pour les jeunes plants jusqu'à la plante adulte, employer l'appat entre les rangées et autour du périmètre du champs.

LES BAIES

On peut employer l'appât pour protéger les baies contre les limaces et les escargots. Éparpiller l'appât à la main ou avec l'épandeur de produit granule entre les sillons près du base des plantes. Pour les petites superficies, appliquer autour de la base des plantes à protéger. Ne pas étendre sur toutes la surface, mais appliquer avec discernement.

LES PLANTES D'ORNEMENT DE L'EXTÉRIEUR

Éparpiller l'appât dans une bande de 15 cm de large, autour de la base des plantes à protéger.

LES SERRES

A employer dans les serres ou les limaces et les escargots causent un problème. Éparpiller l'appât dans les pots des plantes endommagées ou autour des pots sur les bancs des serres. Utillsé 2,5 g (1/2 cuillère à thé) par pot de 23 cm (9 pouces).

LES PLANTS DE LA PÉPINIÈRE CULTIVÉS POUR UN CONTENANTA L'EXTÉRIEUR

Où les limaces ou les escargots causent un problème dans les pépinières à l'extérieur, éparpiller l'appât dans les contenants au taux de 5 g (1 cuillère á thé) par contenant des plantes endommagées, ou bien éparpiller sur les terres près des contenants.

PELOUSES ET HERBES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES

Ou peut employer l'appât pour protéger les pelouses et les semences Quand les limaces et les escargots se montrent, éparpiller à la main ou avec l'épandeur de produit granulé où ils apparaîssent.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- Peut causer l'irritation aux yeux. Eviter contact aux yeux. Laver les mains avant de manipuler.
- Éviter l'application directe aux étangs, ruisseaux et lacs.
- Ce produit peut être toxique aux poissons ou autres organismes aquatiques. Éviter la contamination des eaux, où lea poissons fraient avec l'eau écoulée d'un contenant traité de l'appât.

Si vous prévoyez utilisé le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avec besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparaaitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOIN:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières ouvertes et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer souls pression. Ajouter les rincures aux mélanges à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS Â L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

1030-27928